

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Mise ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 10 février 2023

23-02-001

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUÉL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS
COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

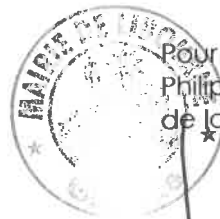
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2023
et de la publication, le 10/02/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ Direction Administrative et Financière Service des finances

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 3 : Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts	Décision	Contrat de prêt	Société Générale	1 000 000 €	20 ans – Jusqu'au 31/03/2043	Denis Sirdey

✓ Direction de l'Education

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Convention pour la mise en place d'un atelier d'accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire à l'école primaire Myriam Errera	Association Agir ABCD	-----	Du 14 novembre 2022 au 30 juin 223	Thierry Marty
	Décision	Convention d'occupation du domaine public – utilisation précaire et révocable des locaux de l'école maternelle des Charruauds (petites vacances scolaires et mercredis)	Communauté d'Agglomération du Libournais	-----	3 ans – Du premier mercredi après la date de la rentrée scolaire jusqu'au dernier mercredi avant la sortie des classes	Thierry Marty
	Décision	Convention d'occupation du domaine public – utilisation précaire et révocable des locaux de l'école élémentaire Simone Veil (vacances scolaires et mercredis)	Communauté d'Agglomération du Libournais	-----	3 ans – Du premier mercredi après la date de la rentrée scolaire jusqu'au dernier mercredi avant la sortie des classes	Thierry Marty

<p>Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;</p>	Décision	Convention d'occupation du domaine public – organisation d'une formation BAFA – école élémentaire Simone Veil	CEMEA	-----	Du 18 décembre au 23 décembre 2022 inclus	Thierry Marty
	Décision	Convention de prestation de service pour l'intervention de trinômes de volontaires européens dans les écoles primaires et élémentaires	Association Maison de l'Europe de Bordeaux Aquitaine (MEBA)	127 €	Du 4 avril au 23 mai 2022	Thierry Marty
	Décision	Convention relative à l'accueil d'un bénévole pour l'accompagnement à la scolarité	-----	-----	Du 26 septembre 2022 au 30 juin 2023	Thierry Marty
	Décision	Convention de prestation de service – mise en place d'un module de sensibilisation sur les pratiques scientifiques et techniques (référents école de la Direction de l'Education de la Ville)	Association « les Petits Débrouillard »	362 €	23 novembre 2022 (3H)	Thierry Marty

✓ Direction des Sports

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<p>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</p>	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Pelote Basque	-----	saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	l'association Vélo Club Libournais	-----	saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Aïkido	-----	saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Club Twirling du Libournais	-----	saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Les Rouges de Saint Jean	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Tir à l'ARC	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Footsalle Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Club Nautique Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Whushu Fight Academy	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Les Céfilliens	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	OG BRIGADE	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Escrime Club Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Karaté	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Vovinam Viet Vo Dao	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Athlétisme	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Prof' Apa	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Tennis de Table	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Judo	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Gymnastique Volontaire	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCARAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Foulées Vertes en Libournais	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Handball Club Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Girondins de Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Badminton	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Triathlon	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Escalibourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Rugby Club	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Association Sportive de Loisirs de Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Basket	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase Jean Mamère dans le cadre de l'organisation d'une journée découverte	Dodge Ball	-----	Le 11 décembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du Pôle nautique International des Dagueys dans le cadre des régates de sélection pour le duel Avenir J14	CNL 1876	-----	Le 11 décembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Collège Saint Joseph	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Contrat de maintenance pour le matériel de musculation et de remise en forme présent sur le site du gymnase Kany	SARL Sport Equipement	890 euros HT	du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du terrain synthétique et du Vip du stade de Moueix dans le cadre d'un tournoi de football pour le téléthon	Girondins de Libourne	-----	le 3 décembre 2022	Jean-Louis ARCRAZ

<p>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans ;</p>	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	UNSS Collège	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Campus du Lac	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	La Miséricorde	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Hockey Club Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Tennis Club	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	ASL Volley	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Libourne Ride Club	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Mini Yogis	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Tuniques Vertes	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	DITEP	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville entre la commune et le Lycée Montesquieu pour la saison 2022-2023	Lycée Montesquieu	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase Brethous pour un tournoi multisports	ALEFPA	-----	Le 21 décembre 2022	Jean-Louis ARCRAZ

<p>Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</p>	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase des Dagueys dans le cadre d'une compétition amicale	Club Twirling	-----	Le 15 janvier 2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du stade JA - Moueix dans le cadre de l'organisation de trois sessions de formation en partenariat avec la société AMICIO	Rugby Club Libourne	-----	les 9-10, 16-17 et 23-24 novembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase des Dagueys dans le cadre du Championnat Jeune, étape 3 épreuve au sol par l'association	Club Nautique Libourne	-----	Le 22 janvier	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Hôpital de Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 8 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 22 juillet 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession trentenaire (3.10m ²)	-----	771 €	A compter du 26 juillet 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (2m ²)	-----	1 185 €	A compter du 26 juillet 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (1m ²)	-----	594 €	A compter du 26 juillet 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 1 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (3.9m ²)	-----	2 297 €	A compter du 3 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 1 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 1 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 6 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 6 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 20 avril 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession trentenaire (2m ²)	-----	771 €	A compter du 20 avril 2022	Jean-François LE STRAT
Décision	Cimetière de Quinault : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 10 mai 2022	Jean-François LE STRAT	

Alinéa 8 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	Décision	Cimetière de Quinault : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 13 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 10 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession trentenaire (3.10m ²)	-----	771 €	A compter du 18 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (6m ²)	-----	3 538 €	A compter du 24 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 27 juin 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 24 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (3.9m ²)	-----	2 297 €	A compter du 3 mai 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession trentenaire (3.10 m ²)	-----	771 €	A compter du 15 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	210 €	A compter du 25 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : création d'une concession trentenaire (1m ²)	-----	1 120 €	A compter du 30 août 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 7 septembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 6 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 17 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (2m ²)	-----	1 203 €	A compter du 19 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 19 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession trentenaire (2m ²)	-----	783 €	A compter du 17 octobre 2022	Jean-François LE STRAT	

Alinéa 8 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession perpétuelle (5.40 m ²)	-----	3 100 €	A compter du 1 ^{er} novembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de la Paillette : création d'une concession trentenaire (3.10 m ²)	-----	7 83 €	A compter du 16 novembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : case Colunbarium (1m ²)	-----	603 €	A compter du 21 novembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (2m ²)	-----	1 203 €	A compter du 6 décembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 8 décembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (6m ²)	-----	3 591 €	A compter du 9 décembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (6m ²)	-----	3 591 €	A compter du 31 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (6m ²)	-----	3 591 €	A compter du 24 octobre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession décennale (2m ²)	-----	213 €	A compter du 22 novembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession trentenaire (3.10m ²)	-----	783 €	A compter du 22 novembre 2022	Jean-François LE STRAT
	Décision	Cimetière de Quinault – création d'une concession perpétuelle (3.90m ²)	-----	2 331 €	A compter du 8 novembre 2022	Jean-François LE STRAT

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (D.Sirdey)

